



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 15 septembre 2026

Ouverture d'un service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) à Granville : un levier majeur pour les filières pêche et conchyliculture

À l'occasion du sommet des îles anglo-normandes qui s'est tenu ce jour à Caen, l'État annonce l'ouverture prochaine d'un service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) à Granville. Cette implantation représente une avancée déterminante et attendue pour conforter l'activité du port de Granville.

Jusqu'à présent, l'absence de SIVEP à Granville contraignait les navires anglo-normands à débarquer leurs produits dans d'autres ports disposant des contrôles sanitaires requis, notamment à Saint-Malo. Cette situation représente un volume de 2 000 tonnes de produits de la pêche et de la conchyliculture supplémentaire par an pour le port de Granville. Avant le Brexit, une partie de la pêche et de la production conchylicole des îles anglo-normandes était débarquée dans le port de Granville.

L'ouverture de ce service indispensable permettra désormais d'assurer sur place les contrôles vétérinaires et phytosanitaires nécessaires à l'importation et à la mise sur le marché des produits de la pêche et de la conchyliculture en provenance des îles anglo-normandes. Elle renforcera l'attractivité du port de Granville, sécurisera les flux commerciaux et confortera son rôle stratégique dans la filière maritime normande. Les produits débarqués à Granville seront complémentaires à la production de nos pêcheurs et conchyliculteurs.

Cette décision est le fruit d'un engagement fort de l'État, mobilisé aux côtés des acteurs locaux pour répondre aux conséquences du Brexit et accompagner l'adaptation des ports normands aux nouvelles exigences sanitaires et douanières.

Pour Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie :

« Cette implantation illustre concrètement l'action de l'État pour accompagner les filières économiques normandes face aux nouveaux enjeux internationaux. L'ouverture du SIVEP s'accompagne de plusieurs garanties en matière de pêche : maintien de la gratuité des licences,

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi

www.manche.gouv.fr

utilisation du système de déclaration Visiocaptures et prise en compte des impacts socio-économiques des nouvelles aires marines protégées pour les pêcheurs français. »

Pour Marc CHAPPUIS, préfet de la Manche :

« L'ouverture d'un service SIVEP à Granville est une excellente nouvelle pour le territoire. Elle répond à une forte attente des professionnels de la pêche et de la conchyliculture et permet au port de Granville de conforter sa place dans les échanges anglo-normands. L'État est pleinement mobilisé pour soutenir l'économie maritime et préserver la pêche locale. »

Avec cette ouverture, l'État confirme sa volonté d'investir dans des outils structurants, au service de la souveraineté alimentaire, de la compétitivité portuaire et du développement économique des territoires littoraux normands

Contact : pref-presse@manche.gouv.fr